VIEWPOINT 28 AVRIL 2023

Assurance vie à effet de levier : passage des taux CDOR et des AB au taux CORRA

VIEWPOINT DE WESTWARD

Les clients de Westward qui détiennent des contrats d'assurance vie à effet de levier et des prêts bancaires à vue recevront des communications de leur prêteur au sujet du passage à venir des taux d'intérêt des prêts basés sur le taux CDOR et le taux des AB à ceux basés sur le taux CORRA.

Nous appuyons le programme du secteur financier canadien visant à remplacer les taux CDOR/AB par le taux CORRA en raison de la transparence de ce dernier, publié quotidiennement par la Banque du Canada.

Les nouveaux contrats de prêt des clients incorporeront des dispositions pour tenir compte du passage au taux CORRA.

Lors de nos entretiens avec les prêteurs, nous avons appris que le différentiel de taux d'intérêt devrait rester le même lors du passage au taux CORRA. Nous avons également été informés que les intérêts basés sur le taux CORRA seront payables à terme échu, contrairement aux intérêts basés sur les taux CDOR/AB qui sont payables à l'avance.

Cette transition semble avantageuse dans la mesure où elle accroît la transparence des taux d'emprunt et peut simplifier la gestion des prêts.

Westward suivra l'évolution des taux CORRA à terme, leur adoption par les prêteurs et leur application aux prêts de ses clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les clients peuvent communiquer avec leur gestionnaire de compte ou Wayne Stone à l'adresse waynes@westwardadvisors.com.

Les opinions exprimées dans le présent bulletin sont strictement celles de Westward Advisors Ltd. Le bulletin n'est publié qu'à titre informatif et ne prodigue aucun conseil juridique ou fiscal.

Taux CDOR et des AB

Les prêts bancaires à vue des contrats d'assurance vie à effet de levier portent généralement intérêt à des taux liés (i) au taux préférentiel, (ii) au Canadian Dollar Offered Rate (taux CDOR) ou (iii) au taux des acceptations bancaires (AB).

Le coût d'emprunt correspond à l'un des taux d'intérêt de référence ci-dessus, majoré ou minoré d'un différentiel établi par le prêteur.

Le taux CDOR est calculé et publié par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL). Les taux des AB sont basés sur le taux CDOR et en sont très proches.

RBSL cessera de publier le taux CDOR le 28 juin 2024. Les prêts dont le taux d'intérêt est lié au taux CDOR ou aux taux des AB doivent passer à une autre formule de calcul du taux d'intérêt.

La décision de cesser de publier le taux CDOR s'inscrit dans le cadre de la réforme mondiale des taux d'intérêt de référence, qui vise l'utilisation majoritaire de taux sans risque plutôt que de taux de crédit bancaire. Cette transition fera en sorte que le régime des taux d'intérêt de référence au Canada soit robuste, pertinent et efficace pour les années à venir[1].

Taux CORRA

Le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA) remplace le taux CDOR. Le taux CORRA est le taux d'emprunt sans risque publié quotidiennement par la Banque du Canada[2].

Le secteur bancaire travaille à l'élaboration de taux CORRA à terme à 1 et 3 mois et prévoit de commencer à publier ces taux d'ici le 30 septembre 2023[3].

Le Performance Optimizer™

Le service de gestion des prêts Performance Optimizer de Westward comprend un examen des conditions de chaque nouveau contrat de prêt accompagné de commentaires, ainsi que l'évaluation comparative de ces conditions par rapport (i) au contrat de prêt précédent, (ii) aux conditions offertes par ce prêteur à d'autres clients de Westward et (iii) aux conditions offertes par d'autres prêteurs aux clients de Westward. Notre commentaire s'étendra pour inclure CORRA lorsqu'il apparaîtra dans les nouveaux accords de prêt.

[1] Avis aux clients de la Gestion de patrimoine Scotia, avril 2023.

[2] Voir https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/le-taux-corra/

[3] Voir https://www.banqueducanada.ca/2022/10/lancer-processus-elaboration-taux-corra-terme/

© 2018-2023 Westward Advisors Ltd. Tous droits réservés.
LifeStep Process est une marque déposée de Westward Advisors Ltd.